USAGE DE L'EAU EN ALERTE SÉCHERESSE

VIDANGE ET REMPLISSAGE DES PISCINES

INTERDIT DE:

ARROSAGE ET ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX

POUR L'ARROSAGE DES VÉGÉTAUX PUBLICS OU PRIVÉS ET LES JARDINS POTAGERS.

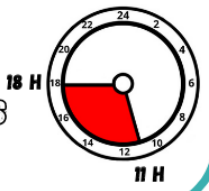

JEUX D'EAU

INTERDIT

SAUF EAU RECYCLÉE OU RAISON DE SANTÉ PUBLIQUE

LAVAGES DE VÉHICULES CHEZ LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELLES

INTERDIT

(PARTICULIERS)
À TITRE PRIVÉ À DOMICILE

(PROFESSIONNELS)
PORTIQUE INTERDIT SAUF SI ÉQUIPÉ DE RECYCLAGE À HAUTEUR DE 70 %

NETTOYAGE FAÇADES, TOITURES OU TROTTOIRS

INTERDIT SAUF SI RÉALISÉ PAR UNE COLLECTIVITÉ OU UNE ENTREPRISE DE NETTOYAGE PROFESSIONNELLE

INTERDIT

PRÉLÈVEMENTS ET REJETS EN COURS D'EAU

PRÉLÈVEMENT D'EAU DOMESTIQUE EN MILIEUX SUPERFICIELS EXISTANT :
LES DISPOSITIFS DE PRÉLÈVEMENT DOIVENT ÊTRE RETIRÉS DES COURS D'EAU

REJETS DIRECTS EN COURS D'EAU **INTERDIT**

PRÉLÈVEMENT D'EAU DOMESTIQUE DANS UN CANAL EXISTANT INTERDIT DE:

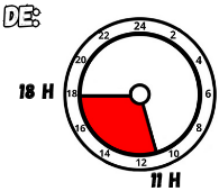

PRÉFÈTE DE L'ISÈRE
Liberté Égalité Fraternité